

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2025

Etat des présents

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin à 18h30, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PECORINI, Maire.

Présents :

Mesdames : Hadja Daffa DIOP, Véronique EUGENE,

Messieurs : Jean-Luc PECORINI, Jacques BONAGURO, Alexandre BALDELLI, Boris ORJEVAL, Bruno VERDONNET, Albert WALKER

Excusés avec pouvoir :

Madame Dominique DAUSSE pouvoir à Madame Véronique EUGENE

Madame Madeleine CHAGNY pouvoir à Monsieur Albert WALKER

Madame Karen SIMONIN pouvoir à Madame Hadja Daffa DIOP

Madame Nathalie GOUY PAILLIER pouvoir à Monsieur Jean-Luc PECORINI

Monsieur Bernard ESCANDE pouvoir à Monsieur Bruno VERDONNET

Monsieur Gérard BRUN pouvoir à Monsieur Boris ORGEVAL

Excusée

Madame Ingrid MADOEUF

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme Véronique EUGENE, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées

Point 1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2025

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2025

Vote : Adopté à l'unanimité

Point 2 : Garanties pour le financement pour l'acquisition en VEFA de 12 logements.

Cette garantie est destinée à couvrir les emprunts de SOLLAR auprès de la Banque des Territoires

Financement de l'Acquisition en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) du Parc social public de 12 logements, située 280 rue de la Molard à BOSSEY 74160.

Le Contrat de Prêt n° 170179 relatif à l'opération citée en objet a pris effet le 4 mars 2025

Les caractéristiques financières des lignes du Prêt figurant dans ce Contrat de Prêt sont les suivantes :

PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)	217 027,00 €
PLAI foncier	132 917,00 €
PLS (Prêt Locatif Social) - PLSDD 2025	65 542,00 €
PLS foncier - PLSDD 2025 -	82 272,00 €
CPLS - Complémentaire au PLS 2025	91 681,00 €
PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)	583 764,00 €
PLUS foncier	318 817,00 €
Total	1 492 020.00 €

Vote à l'unanimité des garanties données pour le financement pur l'acquisition en VEFA de 12 logements

POINT 2 Salle Communale

Pour finir l'équipement de la salle communale, il est nécessaire de commander

Table pliante (1.83*0.76)	quantité 40
Chaise	quantité 260
Mange debout	quantité 10
Chariots tables	quantité 4
Chariots chaises	quantité 2

Nous avons sollicité M BENED pour le vidéoprojecteur de la salle, lors des réunions de chantier, un choix s'était porté sur un modèle. M. BENED nous a transmis un devis d'un montant de

Lors d'une dernière visite, nous avons remarqué qu'il manque des prises HDMI,et RJ 45 dans le faux plafond.

POINT 3 répartition des sièges au conseil communautaire

Fixée par arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0050 du 08 octobre 2019, la répartition actuelle des sièges au Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Genevois n'est plus valable pour les prochaines élections de 2026, au regard de l'évolution démographique des Communes membres depuis les dernières élections. Il convient donc de définir le nombre et la répartition des sièges au sein du futur Conseil communautaire.

Deux hypothèses peuvent intervenir :

- Si la répartition de droit commun satisfait les Communes membres, celles-ci ne sont pas tenues de délibérer.
- Si la répartition actuelle des sièges ne peut être conservée et/ou si les Communes membres souhaitent établir un nouvel accord local, celles-ci doivent délibérer pour l'adopter à la majorité qualifiée : soit par la majorité des Conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de la Communauté de Communes, soit par les deux tiers des Conseils municipaux regroupant la moitié de cette même

population totale. Cette majorité qualifiée doit également comprendre le vote du Conseil municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des Communes membres.

la Conférence des Maires de la Communauté de Communes du Genevois s'est accordée sur une répartition des sièges ne résultant pas du droit commun, conformément aux strictes dispositions du 2° du I de l'article L5211-6-1 du CGCT :

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : d'approuver l'accord de principe sur la répartition des sièges entre les Communes de la Communauté de Communes du Genevois, dans le cadre de la recomposition du Conseil communautaire l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils municipaux, comme suit :

Commune	Population légale en 2025	Nombre de sièges
Archamps	2 458	3
Beaumont	3 081	3
Bossey	947	1
Chênex	790	1
Chevrier	717	1
Collonges-sous-Salève	3 876	4
Dingy-en-Vuache	787	1
Feigères	1 842	2
Jonzier-Epagny	889	1
Neydens	2 227	2
Présilly	1 082	1
Saint-Julien-en-Genevois	15 925	16
Savigny	1 029	1
Valleiry	5 090	5
Vers	962	1
Viry	5 625	5
Vulbens	1 698	2
Total CCG	49 025	50

Vote : 12 Pour et 2 Contre (Bruno VERDONNET et Bernard ESCANDE)

POINT 4 Divers

- L'APE de Bossey demande un prêt de matériels pour la Fête de l'Ecole qui se sera organisée le vendredi 27 juin dès 18 h 30.

Elle aura lieu sur le parking rue de l'Ecole. (demande de route barrée rue de l'Ecole).

Il y aura une animation et l'APE sollicite une participation de la commune.

Le conseil, à l'unanimité, est d'accord pour le prêt de matériels et l'octroi d'une subvention de 600 €.

- Poste de garde-champêtre

Il serait bon d'envisager dans un futur plus ou moins proche de créer un poste de garde-champêtre. Ce poste consiste à intervenir principalement en matière de police rurale (missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique, constat des infractions aux lois et règlements relevant de sa compétence).

Cette question se pose vu le nombre exponentiel d'incivilités (stationnement, dépôts sauvages)

- Repas des conseillers le mercredi 20 août au golf.
-

La séance du conseil est levée à vingt heures trente